

OBJET : Délégation de fonction à François GAUDIN de la présidence de la Commission d'Appel d'offres du Lundi 27 mai 2024

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère,

Vu les articles R.123-21, R.123-22 et R.123-27 du Code de l'Action sociale et des familles,
Vu la délibération n°02 du 23 juillet 2020 portant sur l'élection du Vice-Président du CIAS Arlysère,
Vu la délibération n°01 du 13 février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, ou au Vice-Président, du CIAS Arlysère,
Vu la délibération n°07 du 16 avril 2024 portant sur l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Franck LOMBARD, Président du CIAS Arlysère décide, compte tenu de son absence le Lundi 27 mai 2024 à 11h00, de déléguer à Monsieur François GAUDIN, Vice-Président du CIAS Arlysère, la présidence de la Commission d'appel d'offres qui aura lieu le Lundi 27 mai 2024 à 11h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, transmis au représentant de l'Etat et affiché.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Albertville, le 24/05/2024
Le Président,
Franck LOMBARD

